

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 septembre 2026 à 19 heures 00

Le trente septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Quorum : 6 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Gaëlle RECOLET, Lucien MORVILLE, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN,

Absents : Thomas FERLAUD, Mélanie MACQUET, Clémentine JEANNEAU,

Pouvoir : Thomas FERLAUD à Jérémy LAMOTTE

Mélanie MACQUET à Lucien MORVILLE

Clémentine JEANNEAU à Marine POTTIER

Secrétaire de séance : Frédéric DUBOIS

Séance ouverte à 19h00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Décision modificative
Questions diverses

1) DÉCISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante afin de pouvoir payer la facture de l'entreprise Presta'Service en dépenses d'investissement.

En effet, la trésorerie voulait que cette dépense soit inscrite en fonctionnement alors que la somme a été budgétisée à l'article 2181 en dépenses d'investissement (RAR 2025) comme l'intégralité des dépenses relatives à la réfection de la rue Saint-Rémy.

Cette dépense étant dans la continuité des travaux de la rue Saint-Rémy, la trésorerie a accepté de passer cette dépense en investissement mais à l'article 2152.
Il convient donc d'intervertir les articles.

Monsieur Morville intervient en précisant que dans le procès-verbal du 8 juillet 2026, il lui avait été répondu que cette dépense était du fonctionnement.

Effectivement, cette dépense peut être inscrite en fonctionnement tout comme en investissement. Cependant, afin de préserver le budget restant au chapitre 11 il est préférable d'intégrer cette dépense à l'investissement.

Décision modificative n° 4 :

<i>Dépenses</i>		<i>Dépenses</i>	
<i>Article(chapitre)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(chapitre)</i>	<i>Montant</i>
2152 (21) Installations de voirie opération 14	+ 8000,00€	2181 (21) Installations générales, agencements et aménagements divers opération 14	- 8000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de prendre la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Gaëlle RECOLET, Thomas FERLAUD, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN, Clémentine JEANNEAU

Contre :

Abstention : Mélanie MACQUET, Lucien MORVILLE

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire demande si Monsieur Morville souhaite récupérer les chaises qu'il avait laissées dans la chapelle. Monsieur Morville dit en avoir fait don à la commune.

Madame le maire informe le conseil qu'un concert a lieu le 10 octobre 2026 à 20h30 à la chapelle de Trois Etôts.

Monsieur Lamotte demande à installer des lampes solaires dans les abris bus pour la sécurité des enfants lorsqu'il fait nuit.

Monsieur Morville demande s'il y a un métré de fait pour le bois vendu. Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Engels coupe le bois afin de pouvoir définir le nombre de stère. Il semblerait qu'il y ait environ 20 stères.

L'ordre du jour étant épuisé la Séance est levée à 19h18

Le maire, Isabelle BARTHE

Le secrétaire de séance, Frédéric DUBOIS



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 30 septembre 2026 a comporté 1 délibération comme suit :

1	Décision modificative	33-2026
---	-----------------------	---------

